



#29 AU FIL DE LA FIBRE



OCTOBRE 2023 /// WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR /// NEWSLETTER LOIR-ET-CHÉRIENNE ET TOURAINÉ

MOT DU PRÉSIDENT

D'ici quelques jours, je vais devoir quitter la Présidence du Syndicat Val de Loire Numérique que j'ai eu l'honneur de présider depuis sa création en 2017. Ce fut un véritable plaisir et une réelle source d'enrichissement que de collaborer avec les différents membres du Syndicat et plus globalement avec l'ensemble des collectivités et partenaires concernés ou préoccupés par l'aménagement numérique.



Une nouvelle gouvernance va se mettre en place d'ici la fin de l'année.

Les équipes du Syndicat resteront, j'en suis certain, disponibles et fortement mobilisées pour porter les projets que nous avons initiés. Elles seront notamment à votre écoute pour accompagner les élus, les citoyens et les entreprises dans les difficultés résiduelles ou qui pourraient survenir en lien avec ce vaste projet de déploiement et d'exploitation du réseau fibre d'initiative publique. Un projet dont je rappelle les points clés et les ordres de grandeur :

- la fibre pour tous les foyers de la zone d'initiative publique, habitat isolé compris,
- 576 M€ d'investissements pour l'ensemble des 513 communes ou communes déléguées d'Indre-et-Loire ou de Loir-et-Cher,
- 350 000 foyers ou entreprises à desservir, dont 320 000 au titre du réseau de premier établissement qui doit être achevé au 31 décembre 2023.

Dans cette démarche, leur rôle est avant tout de bien qualifier la problématique, d'identifier les responsabilités de chacun et souvent de faire preuve de discernement face aux fausses informations et aux rumeurs qui peuvent circuler.

Un projet de cette envergure dans un délai aussi contraint (la délégation de service public a été signée début 2018 et les travaux ont réellement atteint un rythme "industriel" en 2020) ne se passe pas sans difficultés. Certaines sont propres au projet comme celles inhérentes aux relations contractuelles qui peuvent se tendre voire se rompre entre le délégataire et ses sous-traitants ; d'autres sont plus structurelles comme celles liées à la difficulté de disposer d'une base d'adressage précise et homogène sur l'ensemble du territoire ; d'autres enfin sont inhérentes au mode de commercialisation décidé au niveau national qui fait que les fournisseurs d'accès à Internet pilotent en direct les sous-traitants en charge du raccordement. Ce choix complexifie notamment les processus opérationnels et génère bon nombre de dysfonctionnements.

Dans quelques mois, le réseau dit de premier établissement (320 000 foyers ou entreprises) sera achevé et la préoccupation principale consistera à intégrer les nouveaux bâtiments tout en veillant à ce que l'exploitation soit qualitative pour garantir une qualité de service à la hauteur des besoins.

Autre enjeu majeur et imminent : la fermeture du réseau téléphonique cuivre d'Orange qui deviendra de plus en plus concrète. Plusieurs communes de notre périmètre sont d'ores et déjà concernées par une extinction du réseau tout début 2027. À cette date pour ces communes et d'ici 2030 pour toutes les autres, la fibre optique constituera l'unique moyen d'accès filaire aux services numériques en très haut débit.

Nous sommes donc à un moment charnière du projet. Je suis confiant vis-à-vis de la nouvelle gouvernance qui va se mettre en place et vis-à-vis des équipes qui assureront la continuité de l'action publique en matière d'aménagement numérique.

Ensemble, nous surmonterons les défis qui se présentent à nous, pour offrir à notre territoire un accès au très haut débit de qualité. Merci pour la confiance et le soutien que vous m'avez témoignés tout au long de ces années passées à la présidence du Syndicat.

Bonne lecture

Bernard PILLEFER
Président du SMO Val de Loire Numérique

LES INFOS PRÉSENTES dans votre newsletter

Actualités

- Le déploiement en chiffres clés
- Juillet : Un avenant à la DSP pour des offres entreprises plus compétitives
- Août : Mise à jour du tableau de bord interactif
- Mise en visibilité de notre rubrique "Besoin d'aide ?"
- 7 septembre : Observatoire des marchés fixes par l'ARCEP
- 22 septembre : Conférence sur l'Adresse
- Du mouvement chez les constructeurs

Bon à savoir

- L'importance de l'élagage

La question du mois

- J'ai un poteau qui penche ! Qui contacter ?

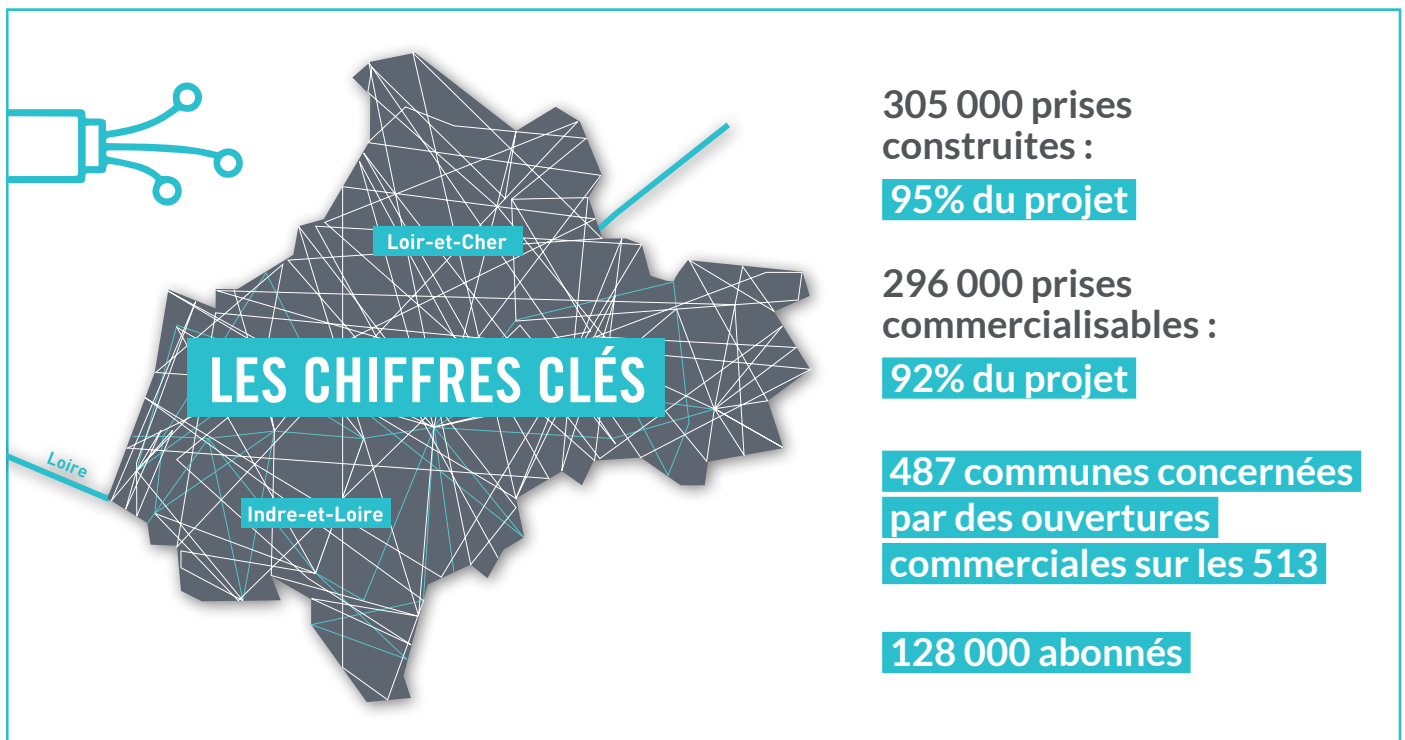
Photo du mois

N'oubliez pas

- Vos liens pour suivre les déploiements
- La référence pour le grand public
- Les différents contacts en cas de besoin

ACTUALITÉS

LE DÉPLOIEMENT EN CHIFFRES CLÉS - fin septembre 2023



JUILLET : UN AVENANT À LA DSP POUR DES OFFRES ENTREPRISES PLUS COMPÉTITIVES

Val de Loire Fibre, en sa qualité de société délégataire pour la construction et l'exploitation d'un réseau très haut débit, a vocation à conclure avec les opérateurs commerciaux présents sur le territoire de la délégation des contrats portant notamment sur des offres dédiées aux entreprises dites "Offres professionnelles".

Le marché Entreprises représente un potentiel de 15 500 entreprises sur le territoire du Réseau d'Initiative Publique du Val de Loire, segmenté entre les entreprises ayant des besoins modestes vis-à-vis du numérique et qui peuvent supporter un service dégradé pour quelques jours et les entreprises qui, quelle que soit leur taille, ont de forts besoins de disponibilité et de qualité de service.

Val de Loire Fibre dispose pour répondre à chacun de ces besoins d'une gamme d'offres professionnelles, **avec des garanties sur les débits et les délais de rétablissement en cas de panne**, conçue pour répondre aux besoins des deux segments de marché :

- FttH Pro (standard ou premium) pour les besoins les plus modestes,
- FttE et FttO pour les entreprises très exigeantes.

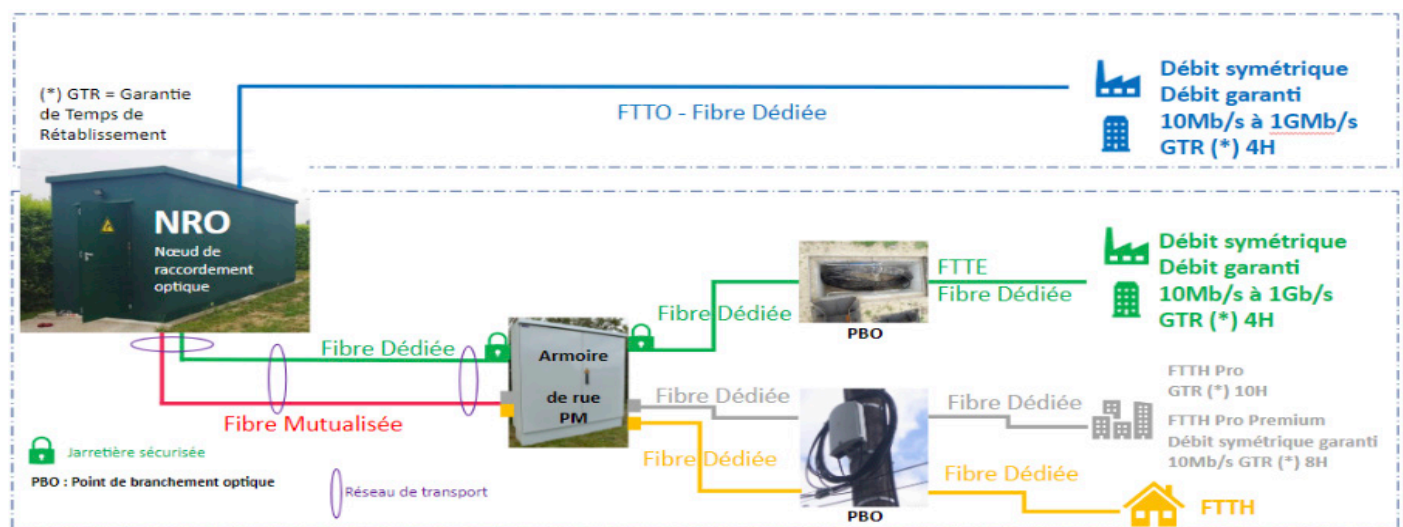


Schéma technique des différentes offres fibre du réseau public.

Deux tendances majeures sont observées sur le marché Entreprises en évolution :

- Sur le bas de marché, une migration du cuivre vers la fibre sur des offres FttH destinées au grand public par substitution aux offres spécifiques entreprises,
- Sur le haut de marché, la concurrence s'intensifie par les acteurs historiques ainsi que de nouveaux entrants, ce qui génère une pression forte sur les tarifs, les baisses de tarifs observés de 10% à 15% par an en moyenne ces 3 dernières années, qui conduisent à un dé-positionnement des offres de la DSP.

Pour répondre à ces évolutions et rester compétitif, notre délégataire a dû revoir la tarification des offres professionnelles.

Une nouvelle grille tarifaire a donc été adoptée dans le cadre d'un avenant n°7 à la DSP en juillet dernier. À titre d'exemple, il s'agit de procéder à une réduction de 40% des tarifs récurrents mensuels sur l'ensemble du territoire pour le FttE (Fiber to the Enterprise). Une réduction majeure a également été adoptée sur la gamme FttH Pro Premium avec une baisse sur le tarif récurrent de plus de 50%.

Le Syndicat espère que ces évolutions vont permettre de rendre plus accessibles les offres dédiées aux professionnels. Nous attirons une nouvelle fois l'attention de tous sur l'importance de souscrire à une offre de services qui correspond à ses besoins. Certaines offres fibre ne comportent aucune garantie de rétablissement en cas de panne ce qui peut arriver malheureusement.

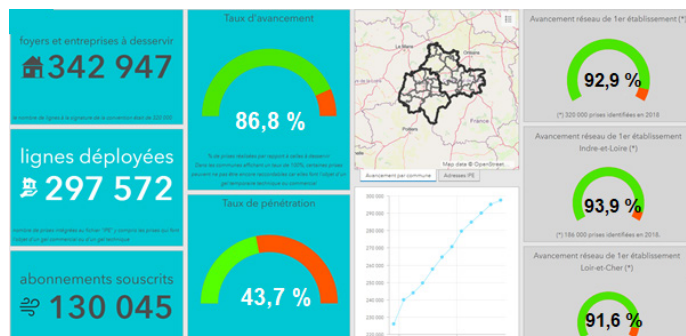
AOÛT : MISE À JOUR DU TABLEAU DE BORD INTERACTIF

Le tableau de bord interactif a été mis à jour sur le site du Syndicat dans la partie "Cartes et tableau de bord". De nouveaux indicateurs d'avancement sont ajoutés sur la partie droite.

Il s'agit de suivre l'avancement du projet d'un point de vue "contractuel" c'est-à-dire vis-à-vis du réseau dit "de premier établissement" qui est le réseau constitué du nombre de foyers ou entreprises identifiés en 2018 soit 320 000 prises. On estime que le volume de nouvelles prises à desservir est compris entre 20 et 25 000 à date.

Par exemple, avec 297 572 lignes déployées, l'avancement contractuel est de 92,9% en rapport avec les 320 000 lignes initiales.

Le déploiement du réseau fibre optique arrive à son terme fin 2023 pour ce qui concerne ce premier établissement. Le programme entre en 2024 dans une phase d'exploitation et de "vie du réseau" afin de prendre en compte les nouveaux foyers au titre de la densification et raccorder tous ceux qui le demandent.

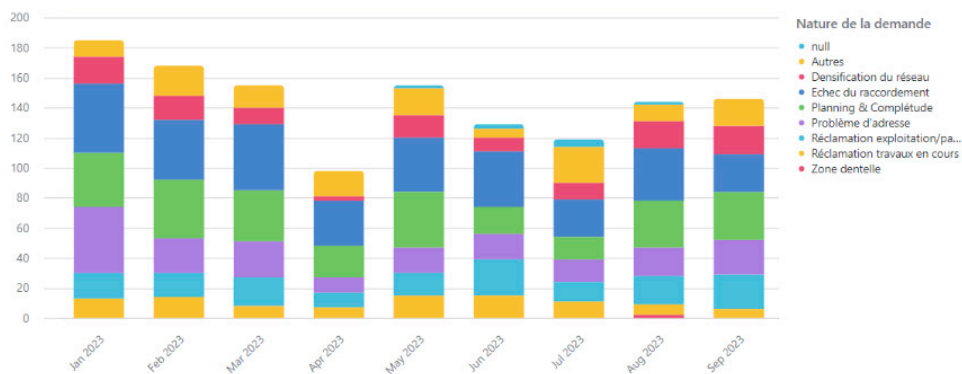


MISE EN VISIBILITÉ DE NOTRE RUBRIQUE "BESOIN D'AIDE ?"

Le Syndicat reçoit en moyenne 160 nouvelles demandes chaque mois sur ce début d'année.

Les sujets concernent principalement et par ordre d'importance :

- planning et complétude
- échecs de raccordement
- problème d'adresse
- densification
- autres : réclamations travaux, pannes...



Suivi des sollicitations mensuelles enregistrées par nature de demande

J'ai besoin d'aide !

Consultez notre Foire Aux Questions qui rassemble les questions qui nous sont le plus souvent posées. La réponse à votre demande s'y trouve peut-être déjà.

Découvrir

Afin d'accompagner au mieux les demandeurs, le Syndicat a mis en visibilité en première page de son site, un lien vers la rubrique d'aide :

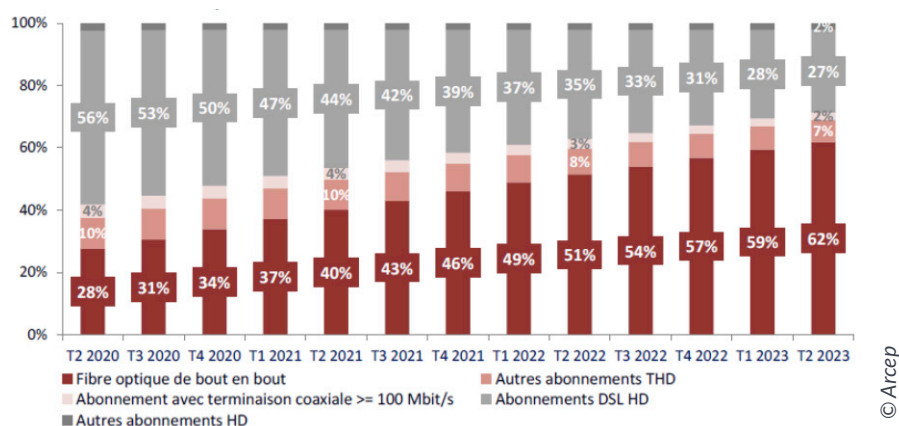
<https://www.valdeloirenumerique.fr/help/>

Un formulaire permet de signaler ses difficultés, laisser ses coordonnées et transmettre éventuellement des pièces jointes.

Les équipes du Syndicat assistent, conseillent et orientent ensuite chaque demandeur du mieux possible afin de les aider à résoudre leur difficulté.

7 SEPTEMBRE : OBSERVATOIRE DES MARCHÉS FIXES PAR L'ARCEP

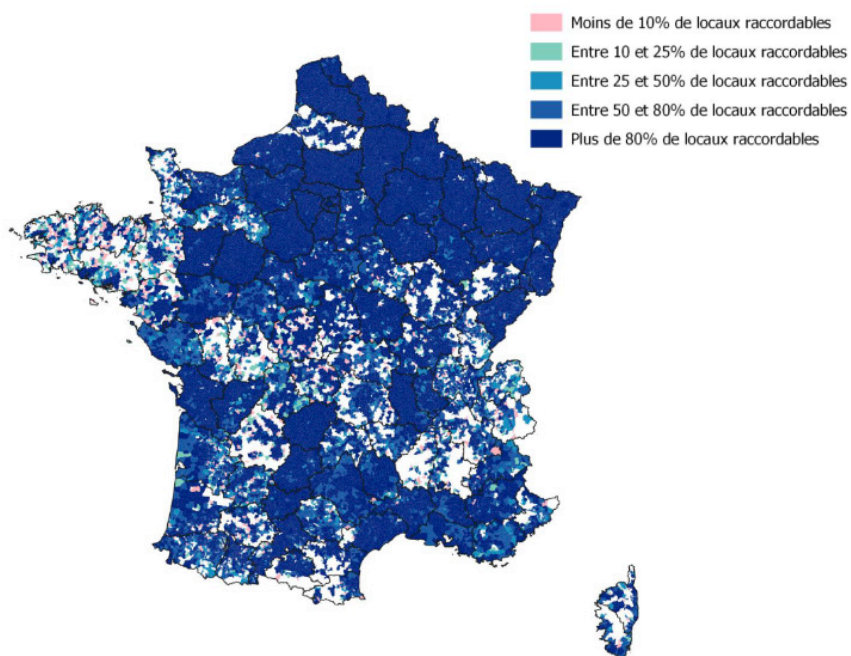
L'Arcep a récemment publié les résultats de son suivi concernant le marché des services fixes à haut et très haut débit à fin juin 2023. Il est notable que le rythme de déploiement de la fibre optique (FttH) a continué de ralentir, en particulier dans les zones densément peuplées du territoire. Cependant, le nombre d'abonnements en fibre optique continue de croître rapidement. Ces abonnements représentent désormais la majorité des accès haut et très haut débit en France depuis la fin du premier semestre 2022.



Répartition des abonnements à haut et très haut débit

Au 30 juin 2023, sur les 43,8 millions de locaux recensés en France, 36,2 millions sont raccordables à la fibre optique, atteignant ainsi une couverture de 83% en moyenne à l'échelle nationale. Ce chiffre global cache de fortes disparités territoriales. Avec un taux d'éligibilité à 85,5 %, notre territoire se situe donc légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

Les secteurs pilotés par les collectivités territoriales sont clairement les plus dynamiques. Avec plus de 600 000 locaux rendus éligibles en un an, sur les zones d'initiative publique contre seulement 130 000 sur les zones d'initiative privée.



État des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 30 juin 2023

Pour aller plus loin :



- <https://www.arcep.fr/actualites/actualites-et-communications/detail/n/marche-du-haut-et-du-tres-haut-debit-fixe-070923.html>
- <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffrees/observatoire-des-abonnements-et-deploiements-du-haut-et-tres-haut-debit/derniers-chiffres.html>

22 SEPTEMBRE : CONFÉRENCE SUR L'ADRESSE

Le Syndicat intervenait à la conférence "La Fabrique de l'Adresse en Centre-Val de Loire : de l'Adresse à l'Adressage, du rêve à la réalité" suite à l'invitation du réseau Do.TeRR GéoCentre et Orléans Métropole. Il s'agissait de présenter les enjeux de l'adresse pour la fibre, les difficultés rencontrées et le travail effectué pour améliorer quotidiennement la situation.

Pour assurer la commercialisation de la fibre, notre délégataire Val de Loire Fibre doit autant que possible associer à chaque adresse de son fichier commercial (fichier IPE), un code hexaclé fourni par la Poste avec son service Mediapost. L'absence de cet hexaclé peut entraîner des difficultés de commercialisation. **La normalisation des adresses devient essentielle pour obtenir la fibre, notamment en prévision de la fermeture du cuivre entre 2026 et 2030.** Chaque opérateur commercial dispose de sa propre base d'adresses provenant de diverses sources, mais ces référentiels ne sont pas toujours fiables, ce qui complique la gestion et la comparaison des données.

Val de Loire Fibre prend très au sérieux la qualité de sa base d'adresses. Une équipe de pilotage dédiée a été formée avec le bureau d'études, le service informatique, le pôle Outils et l'équipe commerciale. Cette équipe a développé et amélioré des outils automatisant la correspondance entre les fichiers IPE, BAN et Mediapost, et ont apporté des corrections massives lorsque nécessaire, tout en mettant en place des indicateurs de suivi.

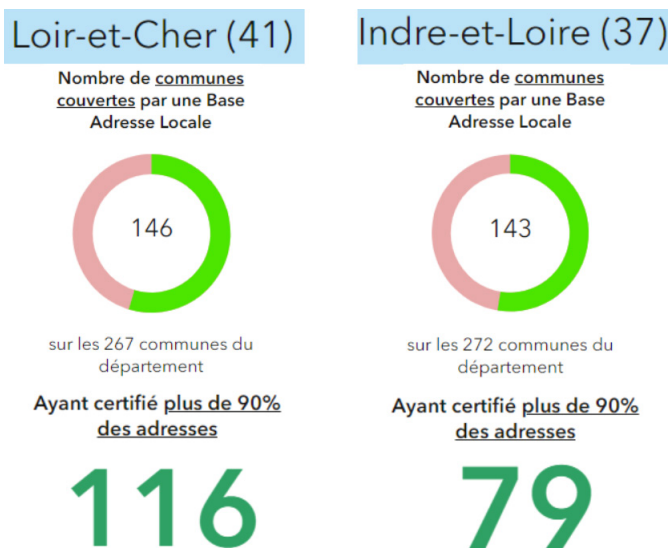
Cependant, des difficultés persistent, notamment en raison d'un adressage effectué au fur et à mesure, quelques fois après les déploiements, entraînant un volume de corrections important. Le positionnement géographique des bâtiments éloignés du domaine public est particulièrement difficile à résoudre sans intervention humaine lourde et fastidieuse.

Pour résoudre les défis liés à la gestion des adresses, le Syndicat a lancé un groupe de travail local en collaboration avec différents acteurs, Val de Loire Fibre, l'Observatoire de l'économie et des territoires, l'ANCT et La Poste. Il s'agit de partager les difficultés rencontrées et de trouver des solutions efficaces.



Le Syndicat demande aux différents acteurs de privilégier les communes qui ont fait le travail de constitution et de publication d'une Base Adresse Locale et pour lesquelles des écarts pourraient subsister.

Nous encourageons par ailleurs les communes qui ne l'ont pas encore fait à s'orienter vers ce dispositif vertueux. Sans campagne d'adressage ni certification, il est plus difficile voire impossible d'obtenir une commercialisation de la fibre sans encombre. À date, il reste encore des marges de progrès importantes comme en témoignent les graphiques ci-dessous :



À noter que des bonnes pratiques commencent à émerger notamment pour bien identifier les bâtiments isolés avec des domaines privés étendus :

- identifier les parcelles cadastrales
- ajouter une référence complémentaire à celle que constitue l'entrée piétons sur la parcelle afin de localiser également le bâtiment lorsque ce dernier est significativement éloigné de l'entrée piétons.

DU MOUVEMENT CHEZ LES CONSTRUCTEURS

Val de Loire Fibre a cessé sa collaboration avec les entreprises EXTENS, SMT et HERRAS.

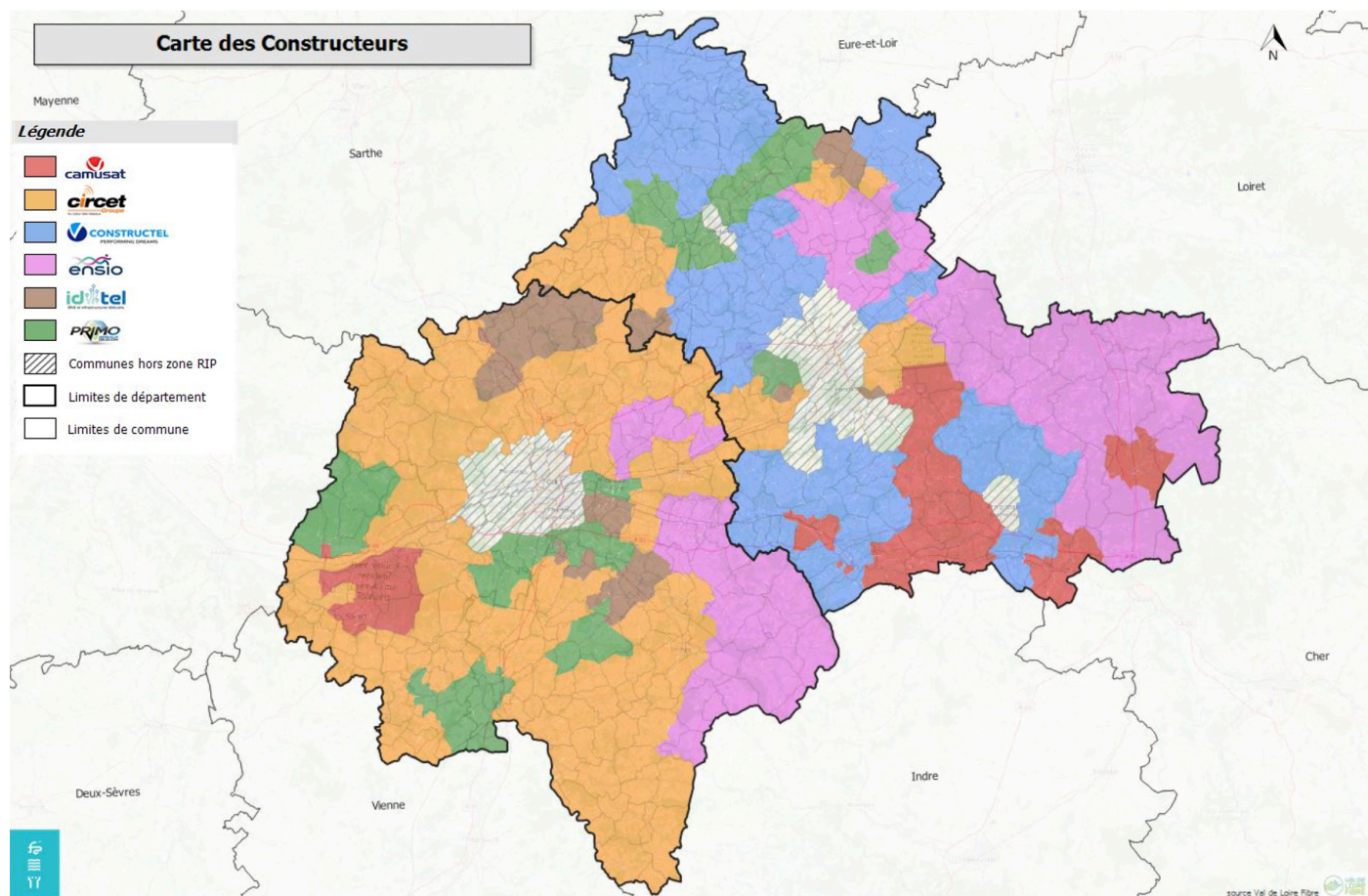
Les secteurs concernés sont repris par des entreprises qui collaborent avec notre délégataire depuis plusieurs années sur d'autres secteurs géographiques. Il s'agit des entreprises CIRCET, CONSTRUCTEL et PRIMOCABLE.

La carte des entreprises chargées de la construction du réseau de distribution a été mise à jour en conséquence. Ces entreprises peuvent évidemment avoir recours à des sous-traitants notamment pour des travaux spécifiques : génie civil, plantation de poteaux, tirages en aérien...

Pour mémoire, le réseau de distribution correspond à la partie située entre les armoires de rue et les points de branchement au plus près des habitations. D'autres structures peuvent intervenir sur les mêmes secteurs géographiques mais sur d'autres portions du réseau comme le transport (liaison entre le NRO et les armoires de rue) ou les raccordements clients.

La plupart des zones techniques concernées par ces changements sont bien avancées avec un taux de complétude moyen de l'ordre de 90%. Néanmoins, il reste des disparités géographiques et le Syndicat sera attentif à :

- la bonne ouverture commerciale de toutes les armoires qui ne le sont pas encore,
- la reprise des travaux avec des prises de contact avec les communes concernées,
- atteindre le 100% plaque par plaque - il est probable que des secteurs soient en souffrance mais la difficulté sera résorbée en 2024.



BON À SAVOIR

L'importance de l'élagage

L'article 85 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique renforce l'obligation générale d'entretien des abords des réseaux. **Le propriétaire est tenu de procéder à l'élagage aux abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de télécommunications** (ex : réseau téléphonique Orange ou réseau fibre de Val de Loire Fibre). Ainsi, les opérations d'élagage ne concernent pas spécifiquement le projet fibre et sont déjà obligatoires à la fois aux abords des réseaux électriques mais aussi des réseaux de télécommunications.

Réaliser un élagage adapté en limitant la proximité entre la végétation et les infrastructures aériennes quelles qu'elles soient permet :

- d'assurer la sécurité des biens et des personnes.
- de faciliter le déploiement de la fibre optique.
- de garantir une disponibilité optimale du réseau : les frottements peuvent entraîner des mauvais fonctionnements ou user prématurément les enveloppes des câbles. En cas d'intempérie, la chute de branche peut également interrompre brutalement les différents services.

À noter qu'il s'agit bien évidemment d'un élagage partiel pour les arbres et de taille pour les haies et absolument pas d'abattage. Une simple coupe des branches gênantes suffit la plupart du temps.



Il est important que la démarche soit collective et massive. Une seule parcelle de quelques mètres de long peut bloquer le déploiement sur la totalité d'un hameau ou devenir la cause d'une panne collective.

Quel est le rôle de la mairie ?

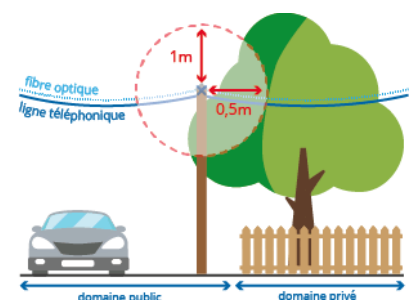


La mairie peut légitimement rappeler aux propriétaires leurs obligations sachant que la période hivernale est plus propice à la réalisation des travaux d'élagage. Il est possible de sensibiliser ses administrés de la nécessité de réaliser l'élagage à travers les outils de communications habituels : site internet, gazette, affichage... Il est important de noter une nouvelle fois que c'est une obligation d'entretien déjà en vigueur et complètement décorrélée du déploiement de la fibre.

La loi permet également aux communes de prendre des arrêtés individuels d'élagage, de mettre en demeure les propriétaires et même d'ordonner l'élagage d'office à leurs frais. Ces dispositions viennent si la concertation n'aboutit pas.

Les propriétaires publics ou privés

Les propriétaires riverains doivent obligatoirement élaguer ou tailler les arbres, arbustes ou haies en bordure, que ce soit à hauteur du réseau de télécommunication ou même lorsqu'ils empiètent sur des voies publiques ou privées. En effet, ils peuvent gêner le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite, cacher les feux de signalisation, les panneaux et la visibilité aux intersections de voirie. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens électriques ou de télécommunications. Quelquefois, la végétation peut même recouvrir ou dissimuler des chambres télécoms rarement ouvertes.



Responsabilités, distances et règles de sécurité



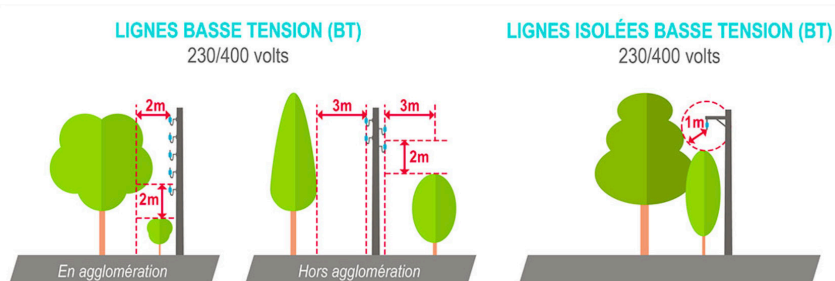
Il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux appartenant à Orange ou sur ceux appartenant aux Syndicats en charge de la distribution d'électricité.

Par ailleurs, les réseaux aériens peuvent être dangereux, il convient de ne pas s'approcher des lignes ni de les toucher même dans le cas de câbles isolés.

Cas de lignes BT (basse tension)

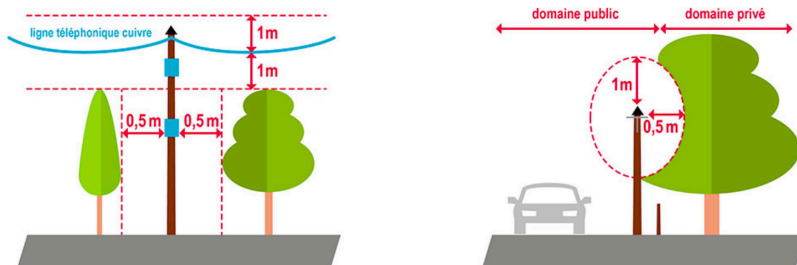
Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si les distances de sécurité ne sont pas respectées entre les branches de ses arbres et les lignes du réseau public.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr



Cas de lignes Télécom

Les plantations, branches ou toutes végétations doivent respecter une distance d'environ 1 mètre au-dessus et au-dessous de la nappe de câbles de télécommunication. Une distance d'environ 50 cm doit également être respectée pour permettre un accès au poteau.



LA QUESTION DU MOIS



J'ai un poteau qui penche ! Qui contacter ?

Orange a mis en place un site dédié aux collectivités pour tous les problèmes urgents ou moins urgents : <https://signal-reseaux.orange.fr/dist-signal/app/connexion>

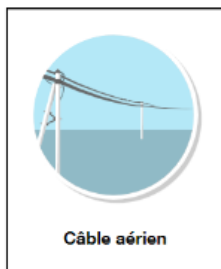
Des photos peuvent être déposées afin d'expliciter le problème. Il convient pour un poteau de donner la référence présente sur l'étiquette bleue.

Si la collectivité n'a pas d'accès, elle peut contacter l'interlocuteur privilégié des collectivités chez Orange pour l'obtenir.

Un autre site de signalement est disponible pour le grand public et sans code d'accès : <https://dommages-reseaux.orange.fr/>



— ④ Exemples



— ④ Exemples



— ④ Exemples



— ④ Exemples



— ④ Exemples



— ④ Exemples

© Orange

PHOTO DU MOIS



Le Syndicat était présent à l'Université du THD à Bourges les 12 et 13 octobre. Ce temps fort qui réunit l'ensemble des acteurs de l'aménagement numérique est organisé chaque année dans une région différente. La Région Centre Val de Loire et le Berry étaient à l'honneur cette année. Au cours de ces deux journées d'échanges, de conférences et de tables rondes, une partie de l'équipe du SMO a pu échanger avec d'autres collectivités qui pilotent des projets comparables au notre mais aussi avec les constructeurs et opérateurs de réseaux de fibre optique.

Une source d'information précieuse pour le Syndicat dans son rôle d'autorité délégante.

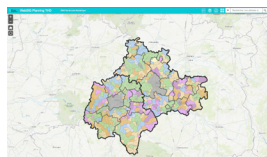
Pour en savoir plus sur l'organisation de cet événement, rendez-vous sur le site :

<https://www.idealco.fr/evenements/universite-du-tres-haut-debit-604/conferences>

N'OUBLIEZ PAS

1- Vos liens pour suivre les déploiements

Deux cartes en ligne, réservés à nos membres et leurs services, vous permettent de suivre l'avancement du déploiement et de la commercialisation :

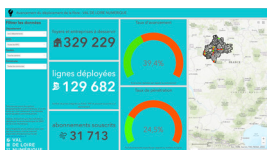


La première, accessible via <https://websig.pilote41.fr/applis/THD/> vous permet de prendre connaissance du planning global de déploiement.

Les zones "en vert" sont des zones techniques ouvertes commercialement mais ouvertes partiellement c'est à dire que tous les foyers ne sont pas encore éligibles.



La seconde, accessible via <https://websig.pilote41.fr/applis/FttH/> vous permet de faire un zoom sur un quartier, une entreprise, une maison pour disposer d'un suivi détaillé.



Un tableau de bord interactif vous permet de connaître l'état des déploiements à chaque échelon administratif : <https://www.valdeloirenumerique.fr/tdb-fibre/>

2- La référence pour le grand public



Pour les habitants et les entreprises, la seule référence reste le serveur d'éligibilité de Val de Loire Fibre, qui précise la date d'arrivée de la fibre pour chaque adresse :

www.valdeloیرهfibre.fr

3- Les différents contacts en cas de besoin

Sur des sujets liés aux travaux

1. Le contact direct avec les entreprises qui interviennent et qui demandent les autorisations est à privilégier.
2. Escalade au conducteur de travaux ou chargé d'affaires de Val de Loire Fibre si les entreprises ne répondent pas - contacts sur : <https://websig.pilote41.fr/applis/FttH/> "couche entreprise chargée des travaux"
3. Adresse générique si les interlocuteurs ne sont pas connus ou identifiés : mairie-travaux@valdeloیرهfibre.fr
4. Interlocuteur des collectivités de Val de Loire Fibre : Patrick Terra - patrick.terra@tdf.fr
5. Le Syndicat et votre chargé d'affaires dédié sont disponibles en dernier recours :
 - Romain Griveau pour le Loir-et-Cher : rgriveau@valdeloیرهnumerique.fr
 - Maxime Lefrançois pour l'Indre-et-Loire : mlefrancois@valdeloیرهnumerique.fr

Sur des sujets liés à l'exploitation

1. Un problème de raccordement : chaque FAI traite la résolution de A à Z et en informe son client.
2. Une coupure d'Internet : chaque abonné doit solliciter son FAI qui traite également de A à Z - pas de signalement = pas de dépannage
3. Une armoire cassée, une fibre aérienne au sol, un équipement abîmé ? Une adresse mail unique est mise en place pour ces demandes : derangement_reseau.valdeloیرهfibre@tdf.fr